

jour de la semaine suivante.—*Trois cents jours*, tous les autres jeudis de l'année. (Cong. des Indulg., 1876).

Forme.— Il n'y a aucun sujet de méditation prescrit pour occuper l'Heure Sainte ; toutefois, par les paroles de Notre-Seigneur, il est évident que, pour entrer dans ses désirs, il convient de méditer son agonie et ses humiliations, considérer son amour pour nous, et détester nos ingraturités.

Si l'on ne peut se rendre à une église, on peut se tourner en esprit vers le Tabernacle le plus voisin de notre demeure, et faire ainsi l'Heure Sainte. Les Adoratrices diurnes, durant leur Adoration, pratiquent l'Heure Sainte.

Les hommes Adorateurs nocturnes, qui pourront se rendre auprès du T. Saint Sacrement, répondront plus parfaitement au désir de Notre-Seigneur et s'estimeront heureux d'être les amis intimes de Jésus.

Pour eux surtout, Mgr de la Bouillerie a composé la belle page suivante :

INVITATION.

“ Quand les labeurs de la journée seront finis, et que votre âme fatiguée aura besoin de repos, entendez sortir du Tabernacle l'invitation : “ Le Maître est là : il vous appelle.”

“ Dirigez alors vos pas vers l'église ; allez vous agenouiller aux pieds de Jésus-Christ et prier ! . . Cette *prière eucharistique du soir* aura pour votre piété des charmes infinis.

Ce sera *le soir* ! . . L'heure du recueillement, de la solitude et du silence !

“ L'heure, où les disciples d'Emmaüs pressaient leur